



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 11/12/2025
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 18 Décembre 2025
À 19h00 à la Mairie
Ordre du jour

- **PERSONNEL** :
 - CDG 89 : convention unique
- **TRAVAUX** :
 - Réhabilitation atelier : Planning d'intervention
 - Projet Médiathèque / Péricolaire : proposition de partenariat avec Terragilis et le CAUE
- **Communauté d'Agglomération d'Auxerre** :
 - Vote du PLUiHM
- **BUDGET** :
 - Décisions modificatives
 - Restes à réaliser
- **DIVERS** :

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Étaient présents : Mme MALTOFF Odile ; M. POISSON Jean- Baptiste ; Mme GAUTHIER Liliane ; M. GUIBERT Jean-Paul ; M. MOUSSU Noel ; M. MOUY Christophe ; Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme LIPS Elisabeth

Absents excusés : Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. Damien DUFOUR ; M. DUCHEMIN Philippe ; M. CARBONNEAUX, Mme Magali BERNARD

Pouvoirs : M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme MALTOFF Odile ; Mme Magali BERNARD donne pouvoir à M. POISSON Jean-Baptiste

Secrétaire : M. MOUY Christophe



Le compte-rendu de Conseil Municipal du 13 novembre 2025 est lu par Mme le Maire et approuvé.

Vote 10 pour

PERSONNEL

1) CDG 89 : Convention unique

Mme le Maire informe les conseillers que le centre de gestion du département de l'Yonne met en place une convention unique qui autorise le maire à signer des missions complémentaires proposées par le CDG sans devoir passer devant le conseil municipal.

Pour rappel, ci-dessous la liste des prestations faites pas le CDG relevant de la cotisation obligatoire :

- L'organisation des concours catégorie A, B, C
- La publicité des listes d'aptitude
- La publicité des créations et vacances d'emplois
- L'assistance juridique, y compris le référent déontologue
- Le secrétariat des réunions des instances paritaires (Comité Social Territorial, Formation spécialisée, Commissions Administratives Paritaires, Conseil de discipline)
- Le secrétariat du Conseil Médical
- L'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- La tenue des dossiers individuels des agents
- L'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- L'assistance au recrutement et l'accompagnement des agents dans leur projet professionnel
- La prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi
- Le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation du crédit temps syndical pour les collectivités en relevant

Prestations relevant de la cotisation additionnelle :



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- Le conseil juridique statutaire personnalisé
- Le conseil personnalisé et l'accompagnement pour la gestion des carrières et des retraités
- Le conseil personnalisé et l'accompagnement en matière de paie
- Le conseil personnalisé et la gestion des agents contractuels de droit public
- L'aide juridique et technique en matière de santé et sécurité au travail
- La mise à disposition d'un ACFI
- La mise à disposition d'outils en matière de risques psychosociaux
- La visite de diagnostic des archives des collectivités
- La détermination des prestations chômage
- L'aide au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- L'accompagnement sur site des secrétaires généraux de mairie nouvellement recrutés
- La réalisation d'un état des lieux des besoins de la collectivité
- L'accompagnement psychologique et social des agents

Le fait de signer cette convention n'oblige pas à avoir recours directement au CDG pour ces missions complémentaires. Cela reste au choix de l'autorité territoriale si le besoin s'en fait ressentir. Le fait de prendre cette délibération allège juste la procédure.

Vote pour 10

TRAVAUX

2) Réhabilitation atelier : Planning

Mme le Maire informe les conseillers qu'une réunion a été effectuée, avec l'ensemble des entreprises à la date du 8 décembre 2025.

Le planning suivant a été fixé :

- 12/01/2026 : Réalisation d'un PV de constat avant travaux par un huissier / SCP Eric TEBoul
- 15/01/2026 : Intervention de l'entreprise de maçonnerie / EURL DUMAIRE
- 16/02/2026 : Intervention de l'électricien ainsi que de l'intervenant pour l'alarme / EURL Jeandeaux Stéphane et JB Systèmes Sureté
- 16/02/2026 : Intervention du serrurier / EURL Serrurerie Dubois
- 02/03/2026 : Intervention de la société Plaisance pour l'installation des cuves de récupération d'eau

3) Projet Médiathèque / Périscolaire : proposition de partenariat avec Terragilis et le CAUE

Terragilis est une association interprofessionnelle créée en avril 2021 avec le soutien du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté et de l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté qui a pour but de répondre aux enjeux écologiques de notre époque, en favorisant la qualité et la durabilité des projets d'aménagement, de construction neuve et de réhabilitation.

Son objectif est de favoriser la qualité des opérations :

- Par la prise en compte optimale et globale des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et territoriaux ainsi que la valeur d'usage
- Par l'accompagnement des acteurs en favorisant les échanges et l'apprentissage collectif



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Il est proposé d'effectuer la consultation d'architectes, pour la réalisation de l'APS, avec Terragilis et le CAUE. Ce partenariat serait novateur et intéresserait particulièrement les financeurs publics car cela n'a jamais été effectué dans le département de l'Yonne.

Il est donc validé par le conseil municipal de demander un chiffrage à Terragilis. A la réception de ce dernier, le conseil optera, ou non, pour effectuer ce partenariat.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

4) Vote du PLUiHM

Par délibération du 20 novembre dernier, le Conseil Communautaire de l'Auxerrois a arrêté son projet de PLUiHM, à une très large majorité (0 vote contre et 4 abstentions).

Une copie de la délibération a été affichée sur un des panneaux administratifs, pendant une durée d'au moins 1 mois.

Les communes ont 3 mois, depuis le 20 novembre, pour donner leur avis sur ce projet.

Présentation du dossier

Après avoir vu la présentation du PLUiHM, le conseil municipal a 3 possibilités :

- avis favorable,
- avis favorable avec remarque => une grande attention doit être portée sur la formulation des remarques : une formulation ambiguë pourrait conduire à une requalification de l'avis en avis défavorable
- avis défavorable

Pour mémoire, en cas d'avis défavorable, il serait nécessaire d'arrêter de nouveau le projet en conseil communautaire.

Une fois l'ensemble des avis des communes recueilli, la Communauté d'Agglomération consultera les Personnes Publique Associées avant une mise à enquête publique où les habitants du territoire pourront exprimer leurs avis et observations.

Mme le Maire précise que ce vote est important pour l'avenir de la commune, un Pluihm est un outil évolutif, et qui fera sans nul doute l'objet de modifications au fur et à mesure du temps.

Aujourd'hui, 26 des 29 communes sont couvertes par un PLU propre à celles-ci, les 3 dernières dont nous faisons partie, sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. La Communauté d'Agglomération a lancé l'élaboration de ce document unique et modernisé afin de mieux répondre aux enjeux de demain. Il permet de coordonner les projets de chacun dans un effort cohérent et profitable à tous, et de répondre aux évolutions législatives.

Il permet de concilier les enjeux de développement (habitat, économie, équipements et services, agriculture, mobilités...) et de protection (du patrimoine, de l'environnement) afin fixer les grandes orientations stratégiques qui concernent le territoire et ses habitants.

Vote pour 10



BUDGET PRIMITIF

5) Décisions modificatives

Afin de clôturer le budget 2025 et de terminer les écritures comptables, il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Augmenter le chapitre 012 de 6 000 € ainsi qu'augmenter le chapitre 66 de 6500 € et diminuer le chapitre 011 de 12 500 €

Vote pour 10

6) Restes à réaliser

Pour information, Mme le Maire explique au conseil municipal que certains travaux qui n'ont pas pu être réalisés sur l'année 2025, mais qui étaient prévus au budget, seront réalisés début 2026, de janvier à mars, en fonction de la disponibilité des entreprises.

Les travaux concernés sont, en dépenses :

- Éclairage public, Rue de Magny et Rue de la Fontaine d'Etable attribuée au SDEY pour : 12 771.65 €
- Éclairage photovoltaïque au terrain de jeux du Magny pour : 6 331.19 €
- Réhabilitation de la grange pour : 66 300 €

En recettes :

- Diverses subventions pour la réhabilitation de la grange : 51 000 €
- Subvention pour l'étude avant travaux concernant l'église : 6275 €

7) Subvention supplémentaire pour une association

Le spectacle de Noël destiné aux enfants a eu lieu le dimanche 14 décembre, organisé par l'association Un grain local, comme prévu initialement, la commune versera un surplus de subvention afin d'accompagner cette association qui accepte de prendre en charge des événements ne produisant pas de recettes.

Cette subvention est de 300 €.

Vote pour 10

DIVERS

- L'installation de décorations des sapins a été effectuée par des conseillers municipaux accompagnés de nouvelles bénévoles et des agents techniques. Un grand merci à tous les participants.
- la rénovation du deuxième vestiaires du foot (salle de douches) s'effectue actuellement, pendant la trêve hivernale.
- L'éclairage public dans le haut du village se trouve amputé d'un réverbère, la circulation intense des camions a malheureusement fait des dégâts, bien évidemment, le chauffeur de celui-ci ne s'est pas manifesté auprès de la mairie pour déclarer le sinistre. Nous devons donc financer le changement de ce réverbère à nos frais.



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- Il est demandé aux associations occupant les locaux communaux de bien vouloir prêter attention à la température des salles occupées, de ne pas surchauffer, ainsi que de veiller à l'extinction du chauffage en quittant la salle. Ce devrait être une évidence pour tous, il est donc toujours utile de le rappeler.
- Concernant le Sivom AuxRJeunes, la signature de la CTG à eu lieu avec les représentantes de la Caf de l'Yonne, avec Mmes Lacroix, Directrice, et Cogerino Présidente du Conseil d'Administration. C'est ainsi l'aboutissement du travail mené par les salariés, élus et partenaires du Sivom concernant le projet Enfance Jeunesse sur le territoire.
- Un courrier a été envoyé par le FRJEP annonçant les différentes dates d'assemblées générales des sections , celles-ci sont : Coulanges de France : jeudi 22/01/2026 à 18h, Gym : jeudi 29/01/2026 à 20h, Football club FC67 : vendredi 30/01/2026 à 20h, FRJEP : vendredi 20/02/2026 à 20h. Toutes ces réunions auront lieu dans la salle de la maison du Pays Coulangeois.
- l'assemblée générale de la bibliothèque municipale aura lieu le 30/01/26 à 19h00 à la bibliothèque.
- La date retenue pour les vœux de la municipalité est le vendredi 16 janvier 2026 à 19h00 à la salle des fêtes
- Un règlement pour la gestion du cimetière a été effectué. Une copie sera envoyée à chaque conseiller pour avis.
- Mme le Maire informe les conseillers que l'EPF a signé l'acte d'acquisition du bâtiment situé 34-36 rue Marcel hugot, à la date du 16 décembre, et que ce dernier sera mis à disposition de la commune, seulement pour l'entretien, à partir du 8 janvier.
- Les mâts solaires ont été posés



- Travaux effectués par les agents techniques :

Nettoyage des rues : rue André Vildieu / rue Marcel Hugot / rue d'Aguesseau / rue des Dames / rue Couplet / rue Colas / rue de Villefranche / rue Henry / rue de Savoisy /

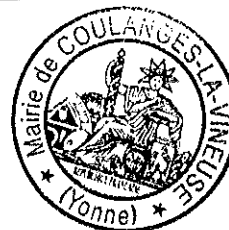
La séance est levée à 20h45.



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

O. MALTOFF

Le Maire,
Odile MALTOFF



Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 18/12/2025 :

DÉL n° 2025-050 : CDG / convention unique
DÉL n° 2025-051 : Décision modificative
DÉL n° 2025-052 : Subvention Un grain local
DÉL n° 2025-053 : Vote PLUiHM

Prochain conseil municipal
Jeudi 15 janvier 2026
A 19h00 à la MAIRIE



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

**Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du
18/12/2025**

Mme MALTOFF Odile :

M. GUIBERT Jean-Paul :

Mme GAUTHIER Liliane :

M. POISSON Jean-Baptiste :

M. MOUSSU Noël :

M. MOUY Christophe :

Mme CHAMFORT Aurélie :

Mme LIPS Elisabeth: